

C

L'Assemblée générale

Invite le Secrétaire général à communiquer au Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine et au Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée les propositions relatives à la question de Corée qui ont été présentées à l'Assemblée générale et recommandées par elle, lors de la reprise de sa septième session, ainsi que les comptes rendus des débats pertinents de l'Assemblée générale, et à présenter un rapport lorsqu'il y aura lieu de le faire.

*430ème séance plénière,
le 28 août 1953.*

712 (VII). Hommage rendu aux forces armées qui ont combattu en Corée pour résister à l'agression et défendre la cause de la liberté et de la paix

L'Assemblée générale,

Rappelant les résolutions³ du Conseil de sécurité des 25 juin, 27 juin et 7 juillet 1950 et les résolutions⁴ de

³ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Cinquième année*, Nos 15, 16 et 18.

⁴ Voir les résolutions 376 (V), 410 (V), 498 (V), 500 (V) et 610 (VII).

l'Assemblée générale des 7 octobre 1950, 1er décembre 1950, 1er février 1951, 18 mai 1951 et 3 décembre 1952,

Ayant reçu le rapport⁵ du Commandement unifié en date du 7 août 1953,

Notant avec une satisfaction profonde que les hostilités ont maintenant pris fin en Corée aux termes d'un armistice honorable,

1. *Salue* les héroïques soldats de la République de Corée et de tous les pays qui ont envoyé des forces armées pour l'assister;

2. *Rend hommage* à tous ceux qui sont morts en résistant à l'agression et en défendant ainsi la cause de la liberté et de la paix;

3. *Constata avec satisfaction* que les premières tentatives faites en réponse à l'appel de l'Organisation des Nations Unies en vue de repousser l'agression armée par des mesures militaires collectives ont été couronnées de succès et exprime la conviction profonde que cette démonstration de l'efficacité de la sécurité collective prévue par la Charte des Nations Unies contribuera au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

*431ème séance plénière,
le 28 août 1953.*

⁵ Voir le document A/2431.